

de Bergue, dont nous avons rapporté la substance dans notre Journal de Decembre dernier, page 438., ayant occasionné diverses Assemblées, on y a pris une Résolution qui a été communiquée aux Etats Généraux, & ensuite au Négociateur Anglois Mr. Horace Walpole, qui avoit remis auparavant à L. H. P. le projet de réplique que S. M. Britannique croyoit pouvoir faire aux Cours de Vienne & de Versailles. Comme les Conférences de Mr. Walpole avec les Ministres de l'Etat furent alors plus fréquentes que jamais, on eut lieu de se persuader que l'on y dressoit une Réponse commune. En effet elle fut formée, & cette nouvelle Résolution plus ample que les précédentes, fut remise le 2. Novembre au Comte d'Uhlefeld & au Marquis de Fenelon. En voici la teneur.

**A**yant oï le rapport de Mr. de Linden & des autres Députés des Etats Généraux pour les affaires étrangères, qui ont examiné les Mémoires du Marquis de Fenelon & du Comte d'Uhlefeld, en réponse à la Résolution des Etats Généraux concernant la succession de Quilliers & de Bergue, & ayant délibéré là-dessus avec Mr. Walpole, il a été déterminé du consentement réciproque de Sa Maj. Britannique & de L. H. P. de déclarer en forme de réponse à ces Mémoires : Que S. M. Brit. & L. H. P. voyent avec plaisir que leurs sentimens par rapport à cette Succession, comme ils ont été exposés ci-devant dans une Résolution des Etats Généraux, ne sont en rien differens de ceux de L. M. Imperiale & Très. Chrétienne, & que L. M. ne témoignent aucune repugnance de prendre avec les Parties intéressées les mesures qui doivent nécessairement précéder, afin de les disposer à se conformer aux arrangemens qu'on a jugé convenables pour assurer la tran-

Résolution  
commune sur  
l'affaire de  
Quilliers &  
de Bergue.